



## Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

### PROCÈS-VERBAL

le mardi 8 octobre 2019

18 h 00

salle du conseil

**Présence :**

- Roland Fougère, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Raymond Poirier, conseiller**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Stephen Doucet, avocat**
- Kevin Gould, résident**
- Sheri Gould, résidente**
- Rachel LeBlanc, résidente**
- Ronald LeBlanc, résident**
- Laurier Legault, résident**

#### 1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour.

**19-153 : RAYMOND POIRIER / MIKE LEBLANC**

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. Divulgence de conflit d'intérêts.**

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.

**4. Commission d'Habitation de Bouctouche Inc.**

Le maire fait part que les membres du Conseil d'administration de la Commission d'Habitation de Bouctouche Inc. ont tous démissionné quelques mois passés.

L'avocat de la municipalité, Monsieur Stephen Doucet, explique que la Commission d'Habitation de Bouctouche Inc. est une société à but non lucratif qui a été créée en 1988 dans le but de fournir du logement abordable aux familles qui en ont besoin. Il fait part que suite à la démission des membres du Conseil d'administration, la Ville de Bouctouche doit maintenant assumer le titre d'autorité dirigeante de la Commission d'Habitation de Bouctouche Inc.

L'avocat Doucet souligne que la Ville de Bouctouche a trois options, soit :

- A. Former un nouveau Conseil d'administration, s'il y a de l'intérêt;
- B. Demander à la compagnie PJWM Community Sponsors Inc. de prendre l'autorité dirigeante de la Commission d'Habitation de Bouctouche Inc. et de nommer un conseil d'administration. Par la suite, la Ville de Bouctouche n'aura plus aucune autorité légale de ladite Commission;
- C. Dissoudre la Commission d'Habitation de Bouctouche Inc. et vendre les actifs et donner les profits à des organisations de bienfaisances.

**19-154 : RAYMOND POIRIER / MIKE LEBLANC**

que l'on explore le plus rapidement possible l'option B avec conditions avant de prendre une décision.

**ADOPTÉE**

**5. Résolution - 43e Finale des Jeux de l'Acadie.**

**19-155 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bouctouche est au courant que l'organisation de la Finale des Jeux de l'Acadie coûtera à la Ville de Bouctouche au moins 10% du budget qui est estimé à 400 000\$;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bouctouche est au courant que la Ville de Bouctouche est responsable de couvrir le déficit d'opération s'il y a lieu;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bouctouche est au courant que l'amélioration des installations est un budget séparé qui sera assumé par la Ville de Bouctouche;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Bouctouche accepte de présenter une demande à la Société des Jeux de l'Acadie afin d'organiser la 43<sup>e</sup> Finale des Jeux de l'Acadie qui aura lieu en 2022.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Bouctouche accepte de contribuer au moins 10% du budget d'opération prévu pour l'organisation de la Finale des Jeux de l'Acadie.

**ADOPTÉE**

**6. Levée de l'assemblée.**

**19-156 : PAULINE HÉBERT**

pour la levée de l'assemblée à 19h00.

**ADOPTÉE**